

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à onze heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Lavandou se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 7 juillet 2023 par Madame la Vice-Présidente du CCAS, conformément à l'article L.2121-12, 3° alinéa, du code des collectivités territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI.

PRESENTS : M BERNARDI Gil, Mme JANET Nathalie, Mme ROIG Julie, Mme CARLETTI Monique, Mme TRAINI Nicole, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme VANDELVE Damienne

ABSENT : Mme CERVANTES Frédérique, Mme CHRISTIEN Nathalie, M. ROUX Cédric, M. COLLIN Gilles, Mme LOIRE Catherine, Mme DUMONT Rosalba.

Quorum : 7

Madame Monique CARLETTI est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité ;

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

1/ M57 -Fongibilité des crédits – Exercice 2023

Par délibération du 09 décembre 2021, le conseil d'administration a adopté le référentiel budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2022 pour le budget principal du CCAS qui permet à l'exécutif s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil d'administration autorise le Président du Centre Communal d'Action Sociale à procéder à ces virements sur l'exercice 2023.

2/ Autorisation d'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables

Les membres du Conseil d'administration décident d'admettre en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables pour un total de 133.54 euros en raison de l'insolvabilité des débiteurs.

3/ Programme et tarifs des activités du Foyer Nostre Fougau

La reprise lundi 4 septembre des activités du foyer le Nostre Fougau, débutera par les inscriptions pour les adhérents les 4 et 5 septembre avec à cette occasion la distribution et la présentation du programme du trimestre Septembre à Décembre.

Les membres du Conseil vote et valide la programmation proposée ainsi que les tarifs des activités du Foyer des aînés.

Le Secrétaire de séance,
Madame Monique CARLETTI



Pour le Président et par délégation
LA VICE-PRESIDENTE
Nathalie JANET



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h

Date de Publication :